

MORTALITÉ

No 177. — BENJ. LESPÉRANCE, 53 ans, admis dans le Cercle St-Hyacinthe, No 67, le 16 novembre 1900, est décédé à St-Hyacinthe le 5 septembre 1901. Cause : *Fièvres typhoïdes*.

Bénéficiaire : Adélaïde Bousquet, épouse, \$1,000.

No 178. — J. A. RIOPELLE, 46 ans, admis dans le Cercle Saint-Edouard, No 126, le 14 décembre 1897, est décédé à Montréal, le 12 septembre 1901. Cause : *Tuberculose intestinale*.

Bénéficiaire : Marie-Louise-Hermine Beau-doin, épouse, \$1,000.

No 179. — PAUL O'DONOUGHUE, 58 ans, admis dans le Cercle St-Joseph, No 1, le 2 novembre 1894, est décédé à Montréal, le 9 octobre 1901. Cause : *Diabète sucré*.

Bénéficiaire : Emélie Paradis, épouse, \$1,000.

No 180. — L. M. SAINT-ONGE, 54 ans, admis dans le Cercle Ste-Thérèse, No 27, le 26 décembre 1893, est décédé à Granby, le 31 octobre 1901. Cause : *Cirrhose du foie*.

Bénéficiaire : Clara Demers, épouse, \$1,000.

AVIS DIVERS**AUX MEMBRES****Versements périodiques.**

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Mutilés (181) et la cotisation pour frais d'administration (182) doivent être payées :

1o Avant le 1er jour du mois pour lequel elle sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle, ou, à défaut de réunion, au domicile du Secrétaire-Financier.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû pour arriéré (196).

B. La rétribution (50 cts) payable avant le 1er Janvier et avant le 1er Juillet, chaque année (182).

Délai de grâce.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant 2 mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

Indemnité des Retardataires.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce, doit payer une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A).

Suspension.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui deux mois après leur échéance n'a pas soldé ses redevances (310 et 375).

Réintégration.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1o Qu'il en fasse la demande (forme No 9).

2o Qu'il verse le montant de son arriéré et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant.

3o Que le cercle approuve la requête.

4o. Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si la demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous 60 jours de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (175).

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sh.P.G., C. U. Ouellette 30 Silby, Westmount; Prés., Edouard Leduc jr, 266 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sh.P.G., J. A. Naud, 330 Deltale; Prés., Jos. Marcoite, 214 Atwater; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 179 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sh.P.G., Jos. Deslauriers; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichelière; S.F., André Leduc, Md.E., A. T. Côté. Réunions, 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sh.P.G., Jos. B. Lefebvre, Summerlea; Prés., Georges Tardif; S.A., D. Rouse; S.F., R. Lefebvre; Md.E., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.